



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 126465

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur la réforme du permis de conduire. La réponse à la question écrite n° 109512 indique que deux mesures destinées à réformer la formation et l'examen du permis de conduire ne sont pas entrées en vigueur au premier semestre 2011. Il s'agit de la mesure visant à améliorer la qualité du système de formation au permis de conduire, notamment par la mise en place d'un nouveau titre professionnel d'enseignant de la conduite certifié par le ministère de l'emploi, et de celle relative à la mise en place d'une formation post-permis. Il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état d'avancement de la réflexion et l'échéancier de mise en application desdites mesures.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126465

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 387

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)